



# Règlement

## Prix d'Auteur Régional 2024 - UR15

---

- Date du jugement : Samedi 2 mars 2024
- Lieu du concours : Complexe de la prairie, rue de Condé  
95460 Ezanville
- Adresse d'envoi des oeuvres : Marie Catherine BARBELANE, 2 allée de  
Gascogne 95460 Ezanville
- Modalité : Jugement en présence du public
- Date limite d'inscription : Dimanche 26 février 2024
- Date limite de dépôt des dossiers : Samedi 2 mars 2024 – 9h00 sur place  
avant le jugement.
- Publication des résultats : Mercredi 6 mars 2024
- Commissaire : Youssef CHENNOUFI (06.66.79.49.59)  
Co-Commissaire : Marie Catherine BARBELANE  
(06.22.33.56.79)
-



## Table des matières

<b><u>ARTICLE I.</u></b>	<b><u>OBJET :</u></b>	<b><u>3</u></b>
<b><u>ARTICLE II.</u></b>	<b><u>PARTICIPATION</u></b>	<b><u>3</u></b>
<b><u>ARTICLE III.</u></b>	<b><u>INSCRIPTION</u></b>	<b><u>3</u></b>
<b><u>ARTICLE IV.</u></b>	<b><u>CONSTITUTION DES DOSSIERS</u></b>	<b><u>4</u></b>
<b><u>ARTICLE V.</u></b>	<b><u>DÉPÔT DES DOSSIERS</u></b>	<b><u>5</u></b>
<b><u>ARTICLE VI.</u></b>	<b><u>JUGEMENT</u></b>	<b><u>5</u></b>
<b><u>ARTICLE VII.</u></b>	<b><u>PERSPECTIVES ET RÉCOMPENSES</u></b>	<b><u>7</u></b>
<b><u>ARTICLE VIII.</u></b>	<b><u>RETOUR DES DOSSIERS</u></b>	<b><u>7</u></b>
<b><u>ARTICLE IX.</u></b>	<b><u>RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES</u></b>	<b><u>7</u></b>



## Article I. Objet :

---

L'Union Régionale (UR 15) membre de la Fédération Photographique de France (FPF) organise le Prix d'Auteur régional.

Le présent règlement a pour objet de fixer les règles de fonctionnement de cet événement.

Concernant la définition d'un auteur photographe et du travail d'auteur vous pouvez vous référer aux définitions données par la FPF.

## Article II. Participation

---

Peuvent participer au Prix d'Auteur Régional de l'UR15, tous les photographes de l'UR adhérents de la FPF à jour de leur cotisation. Les photographes non adhérents à la FPF peuvent participer sous condition de demander un numéro FPF à leur Président de club qui les inscrit sur le site de la FPF comme non adhérent dans la liste des membres du club. Les identifiants et mots de passe sont transmis par les présidents de Club aux participants non fédérés suite à leurs référencements sur le site de la FPF.

Le Prix d'Auteur est soumis au règlement national de la fédération (cf. « Guide des compétitions »).

## Article III. Inscription

---

**Les inscriptions se font via le site des concours de la FPF selon les modalités en vigueur à la date de la compétition.**

Suivez les liens ci-dessous pour :

- Consulter les modalités pratiques d'inscription et le Guide des Compétitions.  
<https://federation-photo.fr/competitions-livret/>
- Vous inscrire  
<https://copain.federation-photo.fr/webroot/competitions/regions/?ur=15&annee=2024>

Identifiant et mot de passe nécessaires à l'inscription.



## Article IV. Constitution des dossiers

---

Les dossiers sont composés de **8 à 15 images**. Ces images doivent impérativement correspondre aux images déposées sur le site des concours de la FPF lors de votre inscription en respectant l'ordre d'inscription ainsi que le nombre d'images inscrites. Chaque image du dossier devra être référencée au dos en utilisant les étiquettes, disponible sur le site des concours de la FPF suite à votre inscription, collées en haut à gauche.

Les images doivent être présentées sur ou sous un support semi rigide en carton, ou soit un papier d'au moins 300g. Les côtés du format doivent être compris entre 30 et 50 cm +/- 5 mm (le plus petit format sera donc au minimum de 30 x 30 cm alors que le plus grand format sera au maximum de 50 x 50 cm. Entre ces dimensions tous les formats sont autorisés, carré rectangulaire, panoramique, ...). Une totale liberté de dimension est laissée à l'œuvre à l'intérieur de ce format. Pour les montages, l'épaisseur maxi est de 2,5mm. Les images devront être présentées de façon à harmoniser l'ensemble.

Chaque œuvre comportera de 8 à 15 photos. La 16ème étant réservée au texte joint à la série (format JPG ou PDF) lors de l'inscription.

L'auteur peut joindre un texte non obligatoire, anonyme, d'une dizaine de lignes – 1000 caractères, espaces compris, maximum pour présenter sa démarche. Ce texte sera montré à la fin de la série. Il doit être dans la même présentation et le même format que la photographie. À défaut de présentation identique aux photos, le texte ne sera pas présenté. Le texte ne doit pas donner de titre aux photos de la série. Ce document texte ne devra pas recevoir l'étiquette 1 avec le code barre qui doit impérativement être collé sur la première photo de la série. Lors de l'inscription, ce texte sera mis en dernier (format JPG ou PDF). Pour 15 images ce sera la 16ème.

**Une planche contact au format A4 reprenant le titre, l'ensemble des photos et le texte éventuel doit être jointe à la série.**

Il n'est pas autorisé de photo titre. Lors de la compétition, le commissaire donne au jury le titre de l'œuvre.

Chaque auteur peut participer avec un seul dossier d'images. Le dossier sera composé de photographies Papier Noir & Blanc ou / et Papier Couleur. Toute liberté est laissée quant au choix du sujet traité. Écrire en images une interprétation personnelle d'un sujet, c'est transmettre ses sensations, son ressenti, sa subjectivité concernant le thème traité et présenté par un ensemble d'images. L'objectif essentiel n'est pas ce que les images montrent mais comment le photographe donne sa vision au travers du sens et de la créativité de son projet.

Les autorisations concernant le droit à l'image de toutes personnes représentées, devront être garanties par l'auteur aux organisateurs du concours.

Si un dossier porte atteinte au respect des personnes, il pourra être retiré de la compétition par les responsables de la rencontre, après accord du Président de l'UR.

L'UR prendra le plus grand soin des œuvres, mais ne pourra être tenue pour responsable en cas d'avaries, pertes ou vols. Pour une présentation promotionnelle (au sein de l'UR),



les lauréats acceptent de confier leur dossier et ils en autorisent l'éventuelle publication dans la presse associative.

## Article V. Dépôt des dossiers

---

Les dossiers préalablement inscrits, devront être reçus au plus tard le SAMEDI 2 mars 2024 – 9h00, passé ce délai les dossiers ne seront pas pris en compte.

Les dossiers seront soit déposés le jour de la compétition avant 9h00 sur le lieu du jugement, soit envoyés par voie postale à l'attention de :

**Marie Catherine BARBELANE**  
**2 allée de Gascogne**  
**95460 Ezanville**

Pour les dossiers envoyés par voie postale ceux-ci devront pouvoir être réceptionnés par le commissaire ou co-commissaire au plus tard 72 heures avant la compétition.

Il est possible de convenir d'un rdv pour remettre au commissaire les dossiers en main propre à :

Youssef CHENNOUFI : **06.66.79.49.59.**

Marie Catherine BARBELANE : **06.22.33.56.79**

Tout dossier ou image ne portant pas les mentions définies par le règlement à l'heure de clôture de réception ne sera pas accepté.

## Article VI. Jugement

---

Le Jury sera composé de trois membres : artistes photographes, acteurs du monde de la photographie ou plasticiens reconnus, ils seront choisis par le Commissaire de la compétition en accord avec le Président de l'Union Régionale.

Le jugement sera réalisé en présence :

- du Jury,
- du Président de l'Union Régionale,
- du Commissaire de la compétition,
- de 2 à 3 accesseurs.
- du public\*



Pour respecter l'anonymat, chaque dossier aura un N° attribué.

A l'issue de cette présentation si une éventuelle contestation s'élevait, elle serait soumise à la décision d'une commission composée du Président de l'UR, du Commissaire chargé du concours et de deux assesseurs (la voix du président restant prépondérante).

Lorsque le concours aura débuté, aucune contestation ne sera possible. Ensuite, les dossiers seront présentés individuellement aux juges. Les juges peuvent choisir de se retirer pour délibérer. La manipulation des dossiers sera effectuée par des assesseurs (ne participant pas au concours) préalablement sollicités par le Commissaire.

Chaque juge attribue individuellement une note comprise entre 6 et 20 à chaque dossier.

La note finale de chaque dossier est calculée suite à l'addition des notes de chaque juge.

Un classement de tous les dossiers sera réalisé. En cas d'égalité de note finale pour la première place, le jury se réunit pour désigner le gagnant du Prix Régional d'Auteur.

Les résultats seront publiés sur le site des concours de la FPF au plus tard le 6 mars 2023.

Les juges commenteront par écrit chaque dossier, les auteurs auront accès aux commentaires des juges lors du retour de leur série.

**Le jugement est sans appel et ne peut être contesté.  
La participation aux Prix d'Auteur Régional de l'UR15 implique  
l'acceptation et le respect du présent règlement**



## Article VII. Perspectives et récompenses

---

Conformément au quota déterminé par la FPF (1/3 des dossiers présentés en régional), les meilleurs dossiers auteur seront retenus pour participer au concours National 2. Ces dossiers seront conservés par l'UR 15 pour transmission pour le concours de la saison. Les dossiers des participants non fédérés ne peuvent pas être présentés au concours national, ils ne seront pas retenus dans le cadre du quota de l'UR même si leur classement le permettait.

## Article VIII. Retour des dossiers

---

Suite au jugement, les dossiers qui ne seront pas retenus pour participer au concours National 2 seront restitués aux auteurs soit le jour du jugement soit à postériori dans ce cas les auteurs contacteront le commissaire pour définir les modalités de retour.

Suite au jugement du concours National 2 les dossiers participants sont renvoyés au commissaire régional qui informe les auteurs de leur mise à disposition.

Il est à noter que l'UR15 ne prendra en charge aucun frais de retour.

## Article IX. Renseignements complémentaires

---

Pour tout renseignement complémentaire sur la compétition contacter le Commissaire, Youssef CHENNOUFI, par e-mail à l'adresse suivante : [youssef.chennoufi@gmail.com](mailto:youssef.chennoufi@gmail.com) / [photoclubputeaux.pcp@gmail.com](mailto:photoclubputeaux.pcp@gmail.com) / 06.66.79.49.59

*Fin du document*